

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du MARDI 14 MAI 2024 à 20 h 30**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 07/05/2024  
Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le MARDI 14 MAI, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Etaients présents : M. Richard MAURY, Mme Isabelle BONAMY, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Patricia LEPLAY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Lydia MARCHAT, M. Xavier DUHAMEL, Mme Catherine RIVIERE, M. Guillaume DAUMER, M. Arnaud de RUDDER, Mme Annie MICHEL, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Erwan MENESES, et Mme Kris MARGUERITE.

Excusés : M. Gwénoé BOURLES, ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL  
Mme Anne-Marie BELIARDE, ayant donné procuration à Mme Catherine RIVIERE  
M. Mathieu BAUDRY, ayant donné procuration à M. Erwan MENESES  
Mme Ségolène LETELLIER, ayant donné procuration à Mme Kris MARGUERITE  
Mme Céline LETONDEUR.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel GOSSIEAUX

**Approbation du compte-rendu du 9 avril 2024**

Le compte rendu de la réunion du mardi 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

**Vote d'approbation du renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour l'APC**

Convention non finalisée. Point reporté à la prochaine réunion.

**Hommage à Claude Péronne : nom donné à l'espace sportif 15 bis grande rue**

Sur proposition du club « F.C.Thاون Bretteville Le Fresne », le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'ensemble de l'espace sportif, situé derrière la mairie, 15 bis Grande Rue, comprenant :

- le stade Michel Hidalgo,
- l'espace jeux de plein air
- le terrain de pétanque,
- le city-stade
- et le terrain de tennis,

sera baptisé « **Espace Claude Péronne** ».



Monsieur Claude Péronne, né à Thaon, Conseiller Municipal de 2008 à 2020, fut Président du club de football de Thaon à compter de 1992 jusqu'à son décès le 24/07/2020.

Une cérémonie, au cours de laquelle une plaque en son hommage sera dévoilée, se déroulera le 29 juin 2024 à 15 h 30.

## **Communauté Urbaine Caen la Mer**

### **Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de la CU Caen la Mer**

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition de locaux communaux, conclue avec la Communauté Urbaine Caen la Mer le 9 avril 2021, pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026

Cette convention de mise à disposition a été consentie moyennant une redevance forfaitaire annuelle proratisée en fonction des taux de mise à disposition des locaux par la Commune à la Communauté Urbaine.

Actuellement cette redevance est calculée sur la base de la moyenne des charges de fonctionnement liées aux locaux, déclarées par la commune pour les années 2013 à 2015.

Depuis 2021, une révision de la redevance sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de l'année N-1 est appliquée chaque année.

Cependant, dans un contexte d'augmentation des charges de fonctionnement des locaux mis à disposition (coûts de l'électricité et du gaz) une revalorisation du montant des redevances est nécessaire.

Afin de prendre en compte cette augmentation de charges, un avenant n° 1 a été conclu entre la Commune et la Communauté urbaine pour modifier l'article 5 « REDEVANCE » à compter du 1er janvier 2023.

Or, suite à une erreur matérielle, il s'avère que le montant forfaitaire pour l'année 2023 indiqué à l'article 5 « REDEVANCE » de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux est erroné.

Il convient donc d'annuler l'avenant n°1 précité dans sa totalité et de le remplacer par le présent avenant à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux, annexé à la délibération n°2024/10 du 12 mars 2024,
- approuve les termes de l'avenant n°2 présenté, modifiant la convention de mise à disposition de locaux de la commune de Thaon au profit de la Communauté Urbaine Caen la Mer,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2, annexé à la présente délibération
- .

### **Travaux de traitement LHR sur le chemin rural entre Thaon et Le Fresne Camilly :**

- terrassement le 22 mai
- traitement LHR à partir du 12 juin 2024 avec à la suite un temps de séchage de 15 jours.

### **17/04/2024 Réunion du Groupe de travail « Evolution de la Mutualisation et des Moyens Associés » (EMMA)**

Mise en place d'une astreinte espace public à l'échelle de la Communauté Urbaine.

## **Informations de la Préfecture du Calvados**

**Chasse** : ouverture anticipée de la chasse aux sangliers, chevreuils, daims et renards à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse - saison 2024/2025.

**Saison cynégétique 2024/2025** : arrêté fixant les nombres minimum et maximum de prélèvement pour chaque espèce de grand gibier soumise à plan de chasse dans le Calvados en dehors de l'unité de gestion interdépartementale Calvados-Manche grands Cervidés (cerf élaphe)

- Chevreuil : le prélèvement minimum est fixé à 5 490 animaux et le prélèvement maximum à 6 510 animaux. Ces nombres sont répartis dans les 36 unités de gestion cynégétiques du département (unité de Creully : minimum 65 – maximum 90)

- Daim : prélèvement minimum 0 – maximum 20 animaux

- Cerf Elaphe en dehors de l'unité de gestion interdépartementale Calvados- Manche grands cervidés :

Pour le cerf : prélèvement minimum 0 – maximum 20 animaux. Pour la biche, les jeunes cerfs et biches : le prélèvement minimum est fixé à 0 et le maximum à 15 animaux.

## Information sur le programme des manifestations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement à Thaon

Madame Patricia LEPLAY rappelle les différents évènements qui se dérouleront à Thaon du 7 au 9 juin prochain. Elle remercie vivement toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet. Un dépliant sera distribué dans les boîtes à lettres des habitants du village, tous invités à ces manifestations.

Une cérémonie aura lieu le mardi 4 juin 2024 pour inaugurer la plaque en hommage au Régiment canadien « de La Chaudière ».

## Informations sur les diverses manifestations dans la commune pour les mois à venir

- Exposition « Les talents s'exposent » : du 31 mai au 2 juin – espace Michel Frérot – vernissage le 1<sup>er</sup> juin à 17 h 00, organisée par la commission Culture.
- Fête de la Musique : le 21 juin à partir de 19 h 00 – stade Hidalgo, organisée par la commission Culture
- « Le Thaon qui court » 3<sup>ème</sup> édition le 23 juin – départs stade Hidalgo :
  - Course nature 16 km départ 9 h 15 accessible à partir de 16 ans
  - Course nature de 11 km départ 9 h 30 accessible à partir de 16 ans
  - Course nature de 5,5 km départ 9 h 45 accessible à partir de 16 ans
  - Course ado de 12 ans à 16 ans de 2.5 km départ 10 h 30 inscriptions gratuites sur place
  - Course enfant de 400 mètres départ 11 h 00 inscription gratuite sur placeUne réunion d'information des bénévoles aura lieu le vendredi 24 mai à 20 h 30 à la MTL.
- Inauguration de l'Espace Claude PERONNE, le samedi 29 juin 2024 à 15 h 30, la cérémonie sera suivie d'une exposition photos en hommage à Claude dans la Maison du Temps Libre et d'un vin d'honneur.  
23 h feu d'artifice offert par la commune, suivi d'un bal populaire organisé par le FC Thaon Bretteville le Fresne.
- Inter-games 2024 « les inséparables et le trésor maudit », organisés par le FC Thaon BLF les 29 et 30 juin sur l'espace Claude Péronne.
- Concert suivi d'un feu d'artifice le 13 juillet – espace Claude Péronne, organisé par la commission Culture.

## Affaires diverses

- Madame Bonamy informe qu'une réunion a eu lieu ce jour en mairie avec l'association Bossy-Cévert, des représentants de la DDTM, de la CU Caen la Mer, de la Fédération des CUMA et des agriculteurs de Thaon et Cairon. L'objectif de cette réunion était de proposer aux agriculteurs de planter de haies bocagères subventionnées. Il s'avère que les procédures sont très compliquées pour l'obtention d'aides financières pour la réalisation des projets. La CU Caen la Mer envisage la création d'un service dédié à la constitution des dossiers. Un agriculteur a informé que la Fédération de Chasse du Calvados subventionne les plantations de haies.
- Ecole :
  - projet : prévention « ateliers de sensibilisation à l'utilisation des écrans » : sensibiliser les élèves et les familles aux effets néfastes d'une trop grande utilisation des écrans à un jeune âge.
  - kermesse le 2 juin – spectacle des élèves de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures.